Résolution du Parti socialiste suisse approuvée par le Conseil de parti le 11 novembre 2022 à Bellinzone



Autodétermination numérique

Contexte

Il ne fait aucun doute que la collecte et l'analyse de grandes quantités de données recèlent un grand potentiel et ce, tant pour des projets qui servent l'intérêt général, par exemple dans le système de santé, que pour des modèles légitimes axés sur le profit.

Du côté des personnes concernées, il y a toutefois un problème : les données sont souvent collectées et traitées sans que ces personnes s'en rendent même compte, et encore moins avec leur consentement exprès. Des entreprises internationales comme Google ou Meta, notamment, utilisent les données collectées pour moduler toujours plus l'expérience d'utilisation de l'ensemble des utilisateur-trices en fonction de ces données. Cela permet par exemple d'adapter la publicité aux intérêts personnels des utilisateur-trices et, en fin de compte, de commercialiser fortement l'utilisation d'Internet. Les données se muent en profits. Mais il est également problématique que s'affiche un nombre croissant de contenus correspondant à l'opinion personnelle de l'utilisateur-trice. L'échange démocratique de points de vue et le contact avec les personnes qui pensent différemment s'en trouvent affaiblis. Or, l'État a lui aussi la responsabilité d'utiliser les données qu'il collecte dans le respect des dispositions en vigueur.

La rapidité des changements et l'opacité de la numérisation font qu'il est difficile pour les personnes concernées de garder le contrôle sur leurs données. Leurs possibilités de décision et d'action sont donc fortement limitées. À cela, il faut opposer l'autodétermination numérique.

Objectifs et signification de l'« autodétermination numérique »

Le droit à l'autodétermination consiste essentiellement en ceci que les personnes concernées connaissent l'importance et la portée de leurs données. Cela implique que chacun-e reconnaisse la pertinence et la valeur de ses données personnelles, ce qui présuppose dans un premier temps une éducation numérique.

L'étape suivante consiste à permettre aux personnes concernées de pouvoir contrôler leurs propres données. Elles doivent savoir qui collecte ou reçoit leurs données et à quelles fins, qui y accède et qui les transmet à qui. Il serait en outre souhaitable de disposer d'informations sur le type d'utilisation et de traitement, afin que les personnes concernées puissent comprendre comment se déroule l'évaluation des données et comment les résultats de l'analyse sont obtenus.

Pour accéder à l'autodétermination, les personnes concernées ont besoin d'un véritable droit de codécision concernant l'utilisation de leurs données. Pour cela, elles doivent pouvoir accéder à leurs propres données et doivent être libres de toute ignorance, manipulation ou tutelle dont ces personnes ne sont pas responsables.

Pour que l'autodétermination numérique ne reste pas une simple et vaine formule, les personnes concernées doivent en outre être informées de leurs droits et recevoir de l'aide pour les faire valoir.

Besoin d'action concret, revendications

• Éducation et enseignement en matière de protection des données

Il existe souvent une différence de connaissances entre les ayants droit (utilisateur-trices, citoyen-nes) et les parties prenantes (entreprises, organisations gouvernementales).

Le PS Suisse demande donc que la Confédération communique activement aux personnes concernées la portée de leurs données et leurs droits en matière de protection des données.

À cet effet, une campagne de formation sensibilisation est demandée dans les écoles, mais aussi en dehors, afin de toucher tous les groupes d'âge. Celle-ci doit s'adresser aux différentes parties prenantes, notamment les fournisseurs, les employeurs et l'État.

• <u>Développement du contrôle, de la transparence et du pouvoir de codécison des personnes concernées</u>

À ce jour, ce sont principalement l'État et les organismes politiques qui ont participé au débat et à la réglementation sur la protection des données. La société civile a été peu représentée, d'où le risque de ne pas prendre suffisamment en compte les intérêts de celle-ci. Son implication est un moyen de renforcer ses droits. Les organisations civiles doivent à cet égard bénéficier d'un soutien financier ciblé, afin de pouvoir se former en continu et participer au débat.

Le PS Suisse demande donc que la Confédération s'efforce activement d'intégrer un plus grand nombre d'organisations de la société civile dans le réseau d'autodétermination numérique.

L'autodétermination numérique n'est efficace que si elle a cours au niveau international. Cette composante a par exemple été prise en compte dans la stratégie « Suisse numérique » du Conseil fédéral. Il manque toutefois des accords bilatéraux contraignants. En particulier, l'utilisation de la même symbolique et des mêmes dénominations aide les personnes concernées à s'orienter facilement.

Le PS Suisse demande donc le développement de la coopération internationale sous la forme d'un engagement en faveur d'une signalétique uniforme.

• Facilitation de l'exercice des droits

Le PS Suisse demande que des formulaires aisément accessibles soient mis à disposition pour les situations conflictuelles les plus courantes.

Ceux-ci peuvent être inspirés des lettres types prévues pour les demandes d'accès aux données du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence. En outre, des services de conseil gratuits et ouverts à chacun-e doivent être mis à disposition de la population.

Au sein du parti

Au sein du parti, il est suggéré d'élaborer des directives en vue d'une utilisation parcimonieuse des données, qui contiendraient des recommandations pouvant être appliquées concrètement. Le respect des directives fixées doit désormais être contrôlé en toute transparence et garanti.

Les membres du PS Suisse doivent également être formés sur la portée et la valeur de leurs données ainsi que sur les droits s'y rattachant. Les informations doivent être accessibles et compréhensibles pour tout le monde.

Il faut introduire le principe de l'opt-in. Autrement dit, les données ne sont enregistrées et traitées que sur demande expresse. À cette condition, des possibilités de mise en réseau et d'échange doivent être ouvertes ou maintenues pour les membres du PS.

Perspectives

Il convient d'encourager un débat dans l'ensemble de la société sur la question de savoir si et comment des données particulièrement sensibles, par exemple des données sur la santé, doivent être collectées et utilisées, ainsi que sur la question de savoir dans quelle mesure et à quels niveaux le remplacement des êtres humains par des intelligences artificielles est souhaité. La Commission d'éthique pourrait elle aussi se pencher sur ces questions.